

**Compte rendu du Conseil de laboratoire
en date du jeudi 1^{er} avril 2021**
(visioconférence)

Membres présents :

Membres de droit avec voix délibérative

Nicolas Balutet, Vanessa Barbé, Irène Cagneau, Fabrice Guizard, Stéphane Lambrecht,
Jordan Vazquez Llana, Jérôme Maati

Membres de droit sans voix délibérative

Ludovic Nys, Thomas Pfirsch

Membres élus

Ghassen Allani, Isabelle Alphonse-Tilloy, Frédéric Attal, Edwige Camp, Matthieu Caron,
Saïda El Boudouhi, Ludovic Laloux, Chiara Mineo, Anaïs Rebuccini, Luc Renaud, Nicolas Rouget,
Giovanni Chiaradia (représentant suppléant des doctorants, sans voix délibérative)

Membres nommés

Gulsun Altintas, Marion Ho-Dac, Isabelle Kustosz

Membres sans voix délibérative

Maryvonne Boudy, Nabila Daïfi

Membre excusé :

Nicolas Leblond, Pierre-Alexis Delhayé, Florent Masson, Stéphane Michel

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil de laboratoire du 14 janvier 2021
2. Arbitrage des dépenses 2021
3. Examen de l'opportunité de lancer un appel à projets pour une Action de Recherche Incitative (ARI)
4. Association de chercheur – Candidature de M. Robert Sangue Fotso
5. Equipe administrative du laboratoire – Accueil de Mme Nabila Daïfi et départ d'Anaïs Rebuccini
6. Questions diverses

Stéphane Lambrecht, directeur du laboratoire, ouvre la séance à 13 h 00, après avoir remercié l'ensemble des conseillers pour leur présence.

1. Approbation du relevé de conclusions du Conseil de laboratoire du 14/01/2021

Les différents points du relevé de conclusions du Conseil de laboratoire en date du 14 janvier 2021 sont parcourus et adoptés à l'unanimité.

2. Arbitrage des dépenses 2021

a) Présentation des lignes directrices pour les arbitrages budgétaires

S. Lambrecht présente et commente les lignes directrices pour les arbitrages budgétaires (cf. annexe).

La dotation budgétaire octroyée chaque année par l'université a vocation à financer ou cofinancer l'ensemble des activités jugées sincères des chercheurs. Les types de dépenses ne sont pas hiérarchisés afin de respecter les spécificités de chaque discipline. Aussi, il sera proposé, chaque année, d'évaluer l'hétérogénéité des profils des chercheurs.

La cible moyenne est calculée chaque année et constitue un outil pour la réalisation des arbitrages, non un droit de tirage. Si les dépenses prévisionnelles d'un chercheur dépassent la cible moyenne, sa demande sera examinée individuellement par le Conseil de laboratoire. Pour ce faire, il sera demandé en juin 2021 à chaque chercheur de prioriser ses souhaits de dépenses prévisionnelles pour l'année civile 2022.

S. Lambrecht indique que l'arbitrage des dépenses intervient normalement avant le 1^{er} janvier de l'année considérée et que celui-ci a lieu exceptionnellement de manière tardive cette année.

Il précise que les prochains arbitrages sont prévus lors des Conseils de laboratoire du 20 mai et du 08 juillet 2021.

Fabrice Guizard, maître de conférences en Histoire médiévale, évoque le fait que la remontée des besoins en juin pour l'année civile suivante puisse être pénalisante lorsque, par exemple, une communication à une conférence est acceptée après la remontée des besoins.

S. Lambrecht répond par l'affirmative. Il ajoute que c'est pour cela qu'il faut faire preuve de souplesse dans l'évaluation et l'arbitrage des dépenses. Par ailleurs, ce souci de souplesse est la raison pour laquelle il préfère la terminologie de dépense-cible à celle de dépense moyenne maximum.

Marion Ho-Dac, maître de conférences en Droit privé, demande s'il est envisageable d'inciter les chercheurs à solliciter d'autres financements internes et externes pour optimiser l'utilisation du budget du laboratoire, tout en sachant que le champ d'expertise

de chacun permet de connaître aussi des relais, des financements (appels à projets de la MESHS, les ambassades pour les déplacements à l'étranger...).

S. Lambrecht répond qu'il faut effectivement, à chaque fois que cela est possible, encourager les chercheurs à trouver d'autres financements pour alléger la charge sur le budget du laboratoire. Il ajoute que cela est déjà une pratique courante pour l'organisation de manifestations, pour les déplacements à l'étranger des doctorants... et que cette démarche doit dorénavant être envisagée pour des dépenses plus modestes.

Nicolas Rouget, maître de conférences en géographie, demande si les profils des chercheurs sont recensés et détaillés par écrit, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

S. Lambrecht répond que les profils sont répertoriés dans le fichier d'arbitrages des dépenses. Il précise en outre que ces profils et les dépenses-types d'un profil peuvent évoluer chaque année après en fonction des types de dépenses remontées.

N. Rouget demande que les chercheurs porteurs de projets ambitieux bénéficient d'un budget sur plusieurs années.

S. Lambrecht répond que, dans ce cas de figure, cela devient un droit de tirage, ce qui ne peut être envisagé. Il indique que les appels à projets et les actions de recherche incitatives (ARI) ont vocation à financer des projets plus importants (cf. point 3 de ce compte rendu).

Jérôme Maati, professeur en sciences de gestion et directeur adjoint, confirme qu'il n'est pas possible d'octroyer un budget à chaque chercheur sur plusieurs années, dans la mesure où les budgets sont annualisés.

N. Rouget évoque ensuite le décalage entre le calendrier budgétaire et les besoins de la recherche. Il suggère de prendre en considération les dépenses antérieures de chaque chercheur avant d'arbitrer ses dépenses à venir, dans la mesure où le temps de recherche peut être cyclique et ne s'organise pas sur une seule année. Il indique que les demandes de financement antérieures doivent être prises en considération dans l'allocation des fonds et propose qu'il soit systématiquement demandé aux chercheurs, lors de la remontée des souhaits de dépenses, de signifier s'ils sont en capacité de se projeter sur deux ans ou plus.

S. Lambrecht répond que les demandes de financement des années antérieures sont conservées et que la proposition va être ajoutée au document d'arbitrage des dépenses : *« Le Conseil de laboratoire garde la mémoire des financements importants consentis sur les deux ou trois dernières années et évalue les résultats de ces efforts en termes de recherche et, en sens inverse, le Conseil de laboratoire garde la mémoire du non recours sur deux ou trois ans et utilise cette mémoire quand le chercheur arrive à un pic d'activité (une justification du défaut d'activités sera sollicitée). Les chercheurs sont invités, à chaque fois que cela est possible, à justifier de cofinancements en appui du financement du laboratoire et des démarches effectuées sur la fiche à compléter ».*

Après discussion, S. Lambrecht propose de voter les lignes directrices pour les arbitrages budgétaires avec les amendements discutés (garder en mémoire les financements passés quand des financements importants ont été accordés pendant les deux ou trois dernières années, le Conseil de laboratoire s'assure que des résultats scientifiquement valorisables pour le laboratoire ont été produits et les chercheurs doivent être incités à chercher des cofinancements et à en apporter la preuve).

Le document est adopté à la majorité des voix.

23 votants

Favorables : 19

Défavorables : 1

Abstentions : 3

b) Arbitrage des dépenses

S. Lambrecht propose ensuite de passer à l'arbitrage des dépenses. Il indique un excédent de près de 3 000 euros.

Après discussion, passage au vote de cet arbitrage, sous réserve d'un complément d'informations pour Claire Barat (Mission de Porsuk-Zeyve Höyük) et Mokhtar Ben Barka (publication de la monographie "la droite chrétienne américaine. Des origines à l'ère Trump").

L'arbitrage des dépenses 2021 est adopté à la majorité des voix.

23 votants

Favorables : 18

Défavorables : 0

Abstentions : 5

S. Lambrecht insiste sur l'importance de signaler qu'un financement ne sera pas utilisé, afin de permettre à un autre chercheur d'en profiter.

3. Examen de l'opportunité de lancer un appel à projets pour une action de recherche incitative (ARI)

S. Lambrecht rappelle que les ARI sont des fonds de la politique scientifique de l'UPHF qui viennent s'ajouter à la dotation de fonctionnement du laboratoire : 15 000 euros pour une ARI ou 7 500 euros par projet si deux projets sont retenus.

Il indique qu'il appartient au laboratoire de lancer un appel à projets en interne afin de soumettre ensuite un ou deux projets à l'appréciation du vice-président en charge de la recherche. Pour ce faire, le laboratoire doit se lancer dans un processus de définition de thématiques et de critères de sélection.

S. Lambrecht propose ensuite de discuter de l'opportunité de lancer un appel à projets, des thématiques et des critères de sélection des projets à retenir.

N. Rouget suggère que des thématiques ne soient pas imposées, afin de laisser la pertinence scientifique ouverte en encourageant le croisement des axes.

S. Lambrecht indique qu'à travers plusieurs ARI, un programme trans-axes doit être structuré et qu'il faut essayer de construire les ARI sur la durée et structurer la recherche au sein du laboratoire.

Ludovic Nys, professeur en Histoire de l'art, émet l'idée qu'il pourrait y avoir de la transversalité entre plusieurs laboratoires à partir d'une ARI.

S. Lambrecht répond qu'il va discuter avec le vice-président recherche des collaborations entre laboratoires. Il évoque la récente création par l'université du pôle Développement et Partenariat. L'administration de ce pôle est dirigée par Eric Deruy. Caroline Simon, chargée de projets de recherche de la Cellule ingénierie de projets de la Direction de la Recherche et de la Valorisation, va rejoindre ce pôle. Un chargé d'affaires va également être recruté pour faciliter les collaborations et les partenariats entre les laboratoires de l'UPHF et des entreprises et collectivités.

S. Lambrecht explique ensuite qu'il a été contacté dans ce cadre et qu'il a déjà participé à deux réunions pour discuter d'un partenariat en cours de montage avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) autour de quatre axes : 1 « mieux connaître l'habitant », 2 « mieux connaître l'habitat », 3 « le numérique », 4 « l'économie sociale et solidaire ». Il s'agira de collaborer avec la CAVM sur une réflexion à mener sur les objectifs, les instruments de ses politiques vis-à-vis de ses habitants, vis-à-vis de son territoire. Il précise que le laboratoire s'est positionné sur l'axe 1 « Mieux connaître l'habitant » et est l'interlocuteur privilégié pour cet axe.

S. Lambrecht s'interroge sur le fait de mettre en avant le partenariat avec la CAVM tout en sachant que, si des thématiques pour l'appel à projets ARI ne sont pas définies, des partenaires ne pourront pas être cités lors de la remontée de projets. Il précise que tout groupe de chercheurs souhaitant monter un projet peut s'appuyer dans son argumentaire, sur un partenariat en construction. Dans ce cas, il sera précisé que la demande de l'ARI permettrait de structurer le partenariat. Aussi, s'il est décidé de proposer un appel blanc avec des critères, il faudrait, dans ce cas, inciter les chercheurs à s'associer à travers les axes à détailler comme pour tout projet externe (budget, activités, livrables).

N. Rouget suggère de mettre en place un formulaire afin que les candidats soient orientés correctement dans la formulation de leur proposition et que, s'il est envisageable d'intégrer des chercheurs d'autres laboratoires ou d'autres universités, cela figure bien dans l'appel à projets.

S. Lambrecht répond par l'affirmative.

M. Ho-Dac s'interroge sur la différence entre une ARI et les autres possibilités de financement et demande que les critères d'identification d'une ARI soient clairement définis et communiqués avant de lancer un appel à projets.

Saïda El Boudouhi, professeur en droit public, propose de réfléchir à des projets interdisciplinaires dans le cadre des ARI.

La discussion débouche sur un consensus pour l'engagement du laboratoire dans une démarche d'ARI.

4. **Candidature de M. Robert Sangue Fotso, docteur et Maître de conférences agrégé en Sciences de gestion, en qualité de membre associé**

Robert Sangue Fotso, docteur et maître de conférences agrégé en sciences de gestion, était membre associé de l'Institut du Développement et de la Prospective (IDP) avant la création du CRISS issue de la fusion IDP avec le laboratoire Cultures, Arts, Littératures, Histoire, Imaginaires, Sociétés, Territoires, Environnement (CALHISTE).

Monsieur Sangue Fotso demande son rattachement au CRISS en qualité de membre associé.

I. Kustos, maître de conférences en sciences de gestion, souligne sa capacité de publication et son implication autour de préoccupations de recherche avec des membres du laboratoire en gestion.

Après discussion, S. Lambrecht propose qu'il soit auditionné par la direction du laboratoire et les responsables des axes de recherche

5. **Equipe administrative du laboratoire - Accueil de Nabila Daïfi et départ d'Anaïs Rebuccini**

S. Lambrecht présente à l'assemblée Nabila Daïfi, gestionnaire administrative, recrutée pour renforcer l'équipe administrative du laboratoire. N. Daïfi a travaillé vingt ans au sein du laboratoire de mathématiques (LAMAV) de l'université avant d'être recrutée à temps plein à compter du 1^{er} avril 2021. N. Daïfi va consacrer une partie de son temps (50 %) à la Chaire Intelligence spatiale et l'Observatoire des Extrémismes et des Signes Emergents pour l'accompagnement administratif et l'animation du site web des deux projets. L'autre moitié de son temps plein sera consacrée au suivi d'une partie des doctorants, à la gestion de la newsletter mensuelle ainsi qu'à la gestion administrative courante.

Anaïs Rebuccini, gestionnaire administrative du laboratoire depuis octobre 2013, annonce ensuite son départ prévu le 16 avril 2021. Elle rejoint l'Observatoire de l'Ethique Publique dirigé par Matthieu Caron, enseignant-chercheur du laboratoire.

S. Lambrecht remercie vivement Anaïs Rebuccini pour ces années de collaboration. Il ne manque pas de souligner combien elle a été appréciée par tous.

Aussi, il informe qu'en raison du départ d'Anaïs Rebuccini, un nouveau recrutement est prévu.

6. Questions diverses

- **Départ à la retraite de Joseph Hanna**

S. Lambrecht annonce le départ à la retraite, à la fin de l'année universitaire, de Joseph Hanna, enseignant-chercheur de l'ISH/CRISS. Il souligne son implication à l'université,

- **Question sur le recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) pour l'Institut Sociétés et Humanités (ISH) et le laboratoire**

N. Rouget demande s'il est envisageable que des heures de vacances à l'ISH soient transformées en postes d'ATER, afin de permettre à des ATER qui ne sont plus en thèse d'intégrer le laboratoire et de contribuer ainsi à le renforcer.

I Kustosz répond, en sa qualité de vice-présidente en charge des ressources humaines, que cela n'est pas envisageable parce que les postes d'ATER impactent la masse salariale et le plafond d'emplois, contrairement aux heures de vacation et que la politique de l'université est de travailler à moyens constants sur les postes.

- **Journée des doctorants du 25 mars et du 03 juin 2021**

Chiara mineo, représentante des doctorants, indique que la première journée des doctorants organisée à distance le 25 mars 2021, a été une réussite.

Cinq doctorants ont présenté leurs travaux (Jérémy Elmerich, Yousra El Biyad, Mohammed Herbawi, Giovanni Chiaradia et Olivier Chantriaux) avant d'échanger avec l'assistance et de profiter de pistes de réflexion et de conseils.

C. Mineo rappelle qu'une deuxième journée des doctorants est prévue en juin 2021. La date du 03 juin 2021 est proposée, afin de permettre une participation encore majeure des chercheurs du laboratoire.

- **Budget rectificatif n°1**

S. Lambrecht indique que le budget rectificatif n°1 du laboratoire doit être remonté à la Direction des affaires financières de l'université au plus tard le 18 mai 2021.

En raison de l'évolution des conditions sanitaires liées au Covid-19, il informe qu'il n'est pas nécessaire de solliciter auprès de l'établissement un budget complémentaire pour cette année civile 2021.

- **Dépenses de l'Observatoire des Extrémismes et des Signes Emergents (OESE)**

L'OESE est un projet de recherche hébergé au sein du laboratoire. Il ne dispose pas de budget propre. Les dépenses mensuelles liées à ce projet s'élèvent en moyenne à deux cents euros par mois. S. Lambrecht propose de solliciter l'université pour une contribution financière.

La séance est levée à 16 h 20. **Prochain conseil de laboratoire le jeudi 1^{er} avril 2021**